



**Demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile****Notice pour un.e candidat.e  
souhaitant suivre une formation hors canton de domicile****Canton de domicile = canton débiteur**

- 1) Dans le langage courant, le « canton de domicile » est le canton dans lequel on habite.
- 2) Dans le langage des conventions et des procédures intercantionales, le « canton de domicile » est le canton qui va payer la part cantonale de la formation (intitulée contribution intercantonale).



Dès qu'il est déterminé, il est intitulé « canton débiteur », ce qui signifie canton payeur et surtout canton décideur.



- 3) Le canton débiteur est déterminé au moyen du « Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur ». Ce dernier constitue une annexe au présent formulaire.

**Adresses des cantons de domicile (cantons débiteurs) pour l'envoi du formulaire**

<b>BE</b>	OMP - Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan
<b>FR</b>	<u>Pour :</u> -Cours préparatoire (pré-CFC) -CFC en école à plein temps -Maturité professionnelle post-CFC -Formation de rattrapage  SFP - Service de la formation professionnelle Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg  <u>Pour les autres :</u> DFAC - Direction de la formation et des affaires culturelles Finances et équipement Rue de l'Hôpital 1, Case postale, 1701 Fribourg
<b>GE</b>	<u>Si formation en mode e.p.t. (école à plein temps) :</u> DGESII - Direction générale de l'enseignement secondaire II Chemin de l'Echo 5A, 1213 Onex Genève  <u>Si formation en mode dual :</u> OFPC - Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue Rue Prévost-Martin 6, CP 192, 1211 Genève 4
<b>JU</b>	SFP - Service de la formation postobligatoire Rue du 24-septembre 2, 2800 Delémont
<b>NE</b>	SFPO - Service des formations postobligatoires et de l'orientation Uniquement via le site internet : <a href="http://www.ne.ch/formations-hors-canton">www.ne.ch/formations-hors-canton</a>
<b>VS</b>	SFOP - Service de la formation professionnelle CP 478, 1951 Sion
<b>VD</b>	DGEP - Direction générale de l'enseignement postobligatoire Rue St-Martin 26, 1014 Lausanne  <u>Pour les demandes en lien avec passerelle pré-HES et FCPM :</u> DGES - Direction générale de l'enseignement supérieur Avenue de l'Elysée 4, 1014 Lausanne